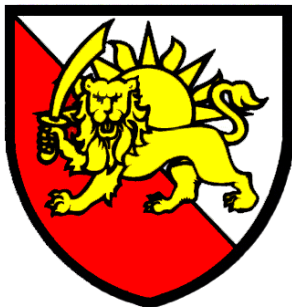


Chesalles, le 6 avril 2009



AU CONSEIL GENERAL  
DE ET A

1683 CHESALLES

Préavis municipal N° 17/2006-2011 concernant les comptes 2008.

---

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,

En application des dispositions légales et notamment de l'article 93 de la Loi sur les Communes, la Municipalité présente un préavis sur les comptes 2008.

Il a été adopté par la Municipalité dans sa séance du 4 mai 2009.

### **Commentaire général :**

Nous avons l'avantage de présenter un exercice 2008 plus favorable que le budget ne le laissait prévoir. Après fr. 38'801.60 de prélèvement sur les fonds de réserve et une attribution de fr. 52'000.- aux fonds de réserve, les comptes bouclent avec un bénéfice de fr. 683.74. Si la tenue des charges est conforme aux prévisions, nous nous réjouissons au contraire d'un important excédent au niveau de rentrées fiscales. Les excédents de revenus précités sont en partie conjoncturels, à savoir des entrées fiscales non prévisibles, comme les droits de mutation. Elles sont également dues aux conséquences des certains mécanismes de la péréquation financière. Finalement, elles résultent encore d'une estimation par trop pessimiste des entrées d'impôts sur le revenu et la fortune.

Nous vous proposons de revenir sur ces points rubrique par rubrique.

### **Rapport sur la gestion par rubrique de la classification administrative :**

#### **1. Administration générale**

Les charges et les revenus liés à l'administration générale sont sans surprise et conforme au budget. Grâce à diverses acquisitions, la Municipalité a pu maintenir son modeste parc informatique et acquérir du mobilier pour l'ancienne salle de classe. Ces acquisitions ont pu être réalisées dans le cadre prévu par le budget.

Les aides et dons plus élevés de 1133.70 sont pour l'essentiel liés à l'abandon des locations de la salle intercommunale aux sociétés locales.

Le montant de fr. 4'779.15 qui émerge au compte 190 « Informatique » comprends des frais de maintenance informatique liés au contrôle des habitants (fr. 1'500.-). Ces charges sont appelées à progresser en raison des exigences nouvelles du canton et de la confédération (programme SEDEX), concernant l'harmonisation des registres.

A ce poste figure également un montant de fr. 2'100.- qui couvre l'amortissement des frais consentis par la Commune de Lucens pour notre Bourse. Ils sont conformes à la convention signée avec cette Commune. Nous avons également déboursé un montant de fr. 1000.- pour la conception du site internet.

## **2. Finances**

Comme nous l'avons mentionné en introduction, les rendements d'impôt ont nettement progressé, au point de dépasser de 30% nos projections.

L'impôt sur le revenu et la fortune laisse en 2008, fr. 224'442.65, soit fr. 49'442.65 de plus que la prévision.

Mentionnons également les fr. 9'625.- de droits de mutation que nous avons pu encaisser grâce à diverses transactions foncières.

Tout en restant prudent, nous pensons que l'amélioration des conditions de revenu et fortune de nos contribuables pourrait se maintenir à court terme. Par contre les droits de mutation restent difficilement planifiables.

Les montants qui émargent au décompte de la péréquation sont conforme aux prévisions, à la notable exception des « Dépenses thématiques ». Concernant cette rubrique, il s'agit de rappeler qu'en 2007, un montant de fr. 34'280.- a été consacré à l'entretien du réseau routier. Ces travaux ont notamment été exécutés dans le cadre de l'enfouissement de diverses conduites (eaux usées, Romande énergie, téléphone). Les mécanismes de la péréquation compensent partiellement ce genre de charge.

Les montants consacrés à l'entretien du réseau routier en 2008 sont faibles. En conséquence, le retour des dépenses thématiques, restera modique pour l'exercice en cours.

La Municipalité décide d'attribuer fr. 52'000.- au fonds de réserve. Rappelons que lesdits fonds ont été amputé de fr. 53'229.25 en 2007, pour financer les travaux liés à l'extension du réseau de collecte des eaux usées.

## **3. Domaine et Bâtiments**

Les frais de triage de Farzin sont légèrement plus faibles que ne le prévoyait la convention. Nous bénéficions momentanément d'excédent dont dispose cette association.

Concernant les bâtiments, nous économisons actuellement quelque frais de conciergerie suite au départ des classes enfantine à Brenles.

Le changement prévu des fenêtres du collège a été exécuté à l'entière convenance de la Municipalité. Le devis soumis par le biais du préavis N° 10/2006-2011 est respecté. Le montant global de fr. 25'000.- prévu par la Municipalité incluait le remplacement des stores côté route. Compte tenu du départ des classes, cette option a finalement été abandonnée. La dépense d'entretien du collège, s'en trouve réduite de fr. 2'627.-

La participation de Chesalles à la salle intercommunale se monte à fr. 36'129.50 au lieu des 39'000.- prévu au budget.

#### 4. Travaux

La Municipalité a procédé à divers travaux d'entretien courant de notre réseau routier. Ces travaux sont restés dans le cadre prévu par le budget.

La mise en place des derniers éléments du dispositif d'éclairage public a pu être réalisée à moindre frais.

Les frais d'élimination des ordures ménagères progressent sans surprise. Cela est dû, au volume des déchets en constante progression, aux coûts facturés par les divers prestataires pour l'élimination et au coût de transport qui ont fortement progressé en 2008.

Evolution des quantités :

	Ordures ménagères kg	Encombrants kg
2007	19'730	20'830
2008	23'060	25'530

Le réseau d'égout n'a nécessité aucune intervention particulière durant l'exercice. Les charges et revenus sont conformes aux prévisions.

#### 5. Instruction publique et cultes

Lors de l'établissement du budget, le départ de toutes les classes pour Moudon était encore discuté. Il en a été tenu compte lors de l'établissement du budget. Les frais liés à l'enseignement primaire et les frais de transport ont été majorés en conséquence.

Cette alternative est pour le moment écartée. Les classes de Chavannes et Chesalles et Brenles ayant été regroupés dans ce dernier village.

Les coûts liés à l'enseignement n'ont finalement que peu évolué par rapport à l'exercice précédent.

Notre Commune, à l'instar de Chavannes et Sarzens, a admis de participer à l'acquisition de diverses fournitures pour la mise en conformité du collège d Brenles.

La part de Chesalles se monte à fr. 3'601.40.

Notons encore que la présentation du budget et des comptes diffèrent fortement. Cela tient au fait que le budget a été établi sur la base des comptes 2006 et 2007. Or Mme Anne-Christine Pidoux, notre ancienne boursière, utilisait le compte #.3522 pour l'ensemble des charges de l'enseignement. M. Jaccard répartit les mêmes charges sur plusieurs comptes.

#### 6. Police

La Municipalité n'a pas de compétence particulière en matière de police sanitaire, défense incendie et protection civile. Globalement les montants portés en comptes sont conformes aux prévisions. Notons tout de même que nous n'avons pas reçu de subsides ECA. Les éventuels montants encore perçus passeront sur l'exercice 2009.

## **7. Sécurité sociale**

La remarque mentionnée sous rubrique 7. prend également tout son sens dans le domaine de la sécurité sociale. Les communes ne font que payer la facture qui leur est présentée. Soit la moitié de la facture sociale globale du canton. Certes pour Chesalles le montant est pondéré en fonction de sa capacité financière. Mais sa régulière progression depuis plusieurs années et le passage à une situation économique plus difficile, nous font craindre le pire pour les prochains exercices.

## **8. Service industriels**

Le budget prévoyait fr. 8'000.- pour l'entretien du réseau d'eau. Malheureusement, lors du conseil général de mai 2008, la Municipalité a dû demander, par son préavis N° 13/2006-2011, fr. 22'000.- supplémentaires pour changer le câble de la télécommande devenu inopérant.

Au final l'ensemble des travaux d'entretien et de maintenance de notre réseau d'eau à coûté fr. 33'537.40.

Un prélèvement de fr. 28'434.40 dans les comptes de réserve s'est avéré nécessaire pour équilibrer le compte

Conformément au contrat passé avec BluewinTV/Swisscom, la Municipalité a versé fr. 2'367.20 au titre de participation au frais de mise à niveau. Les habitants du village qui le souhaitent, peuvent désormais bénéficier d'un accès internet VDSL et recevoir les programmes TV par le fil du téléphone.

## **CONCLUSION :**

L'année 2008 boucle avec un résultat réjouissant et inespéré, grâce notamment à une amélioration de ses entrées d'impôt sur le revenu.

La municipalité peu procéder aux amortissements ordinaires de son patrimoine et doter ses fonds de réserve d'un montant net de fr. 13'198.40.

La Municipalité propose au Conseil Général :

- D'adopter les comptes communaux 2008 et de lui en donner décharge.

Adopté en séance de la Municipalité du 4 mai 2008.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le Syndic:

La Secrétaire: